



- ☐ **MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- ☒ **POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- ☐ **INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- ☐ **QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- ☐ **RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 13.09.2021

"Titre" : Monthey ville permacole

Texte de dépôt :

Notre monde change, et c'est à cause de nous. Le dernier rapport du GIEC nous le confirme et ses changements sont bien plus rapide que nous ne le pensions.

Hélas il n'y a pas que le climat qui se dérègle, provoquant au passe son lot d'incendies d'inondations ou de canicules. Il n'est en fait qu'une ligne dans la longue liste des sévices que nous autres humains affligeons à la terre. Nous pourrions aussi parler de la montée des océans et de leur acidification, du gaspillage des ressources, de la destruction des écosystèmes, de l'effondrement de la biosphère ou encore de l'épuisement des sols.

Pour ce qui est du climat, nous n'avons, au niveau communal, que très peu de levier pour l'enrayer et les actions que nous pourrions mener n'auront qu'un impact très limité. Idem pour les océans ou encore le gaspillage des ressources. En revanche, il nous est possible d'agir au niveau local contre la destruction des écosystèmes, l'effondrement de la biosphère et l'épuisement des sols.

Ces trois derniers points sont en grande partie dus à nos méthodes agricoles qui ont certes permis de nourrir une humanité à plus de 8 milliards d'individus, voir plus si l'on prend en compte le gaspillage. Mais ces méthodes ont montré leurs limites. La monoculture épuise les sols, les pesticides tuent les insectes dont nos abeilles, si précieuses pollinisatrices, mais aussi les microorganismes du sol qui assurent normalement une fertilisation naturelle. Quant aux engrais chimiques, en plus de contenir des métaux lourds ou des éléments radioactifs, sont parfois emportés par la pluie et se retrouvent dans nos lacs, faisant proliférer des algues néfastes. Et je ne vous parle même pas du drame humain que subissent nos agriculteurs, criblés de dettes et pressurés par une concurrence internationale toujours plus féroce.

Devant ce constat il est temps de prendre des mesures, qui permettront à notre ville et à nos concitoyens de vivre avec les changements qui s'opèrent et de tenter d'en atténuer les effets au mieux. Il est temps de trouver et d'appliquer des solutions qui EXISTENT !

La permaculture est l'une de ses solutions. C'est une forme d'agriculture qui permet de régénérer les sols et de stimuler la vie. Elle diminue les besoins en eau pour l'arrosage offre un refuge pour les animaux et les insectes. Plus incroyable encore la permaculture permet de s'affranchir de l'usage des pesticides et des engrais tout en produisant une nourriture abondante et de bonne qualité. Attention, la permaculture n'est pas un délire utopiste de hippie mais une méthode éprouvée depuis quarante ans déjà et qui a permis à de nombreuses régions du monde de sortir de la misère et de s'assurer une autonomie alimentaire. En bref, la permaculture est un savant mélange de science et de méthodes traditionnelles prouvées empiriquement. C'est un méthode innovante et disruptive qui permet de produire de la nourriture tout en respectant les humains et la nature.

Hélas, en Suisse, la permaculture est encore trop peu connue et la législation actuelle ne reconnaît pas aux permaculteurs le droit d'acheter des terres agricoles. Ce faisant nous privons des personnes ambitieuses de la possibilité de développer leurs idées pourtant innovantes et qui seront peut-être l'avenir de la permaculture.

Dans ce postulat je demande donc à la commune de Monthey :

- D'organiser des activités de promotions de la permaculture auprès de la population et des agriculteurs locaux, tel que des ateliers, des cours, ainsi que des projections de films et documentaire sur la permaculture.
- De proposer aux citoyens touchant des prestations chômage de rejoindre une exploitation en permaculture détenue par la ville.
- De mettre à la disposition des habitants des « Zones d'expérimentation permacoales ». Tel que des toits d'immeubles, des zones urbaines végétalisées ou encore des terrains agricoles municipaux.
- De soutenir auprès du canton et de la confédération le droit aux titulaires d'un diplôme de permaculteur d'accéder aux terres agricoles. Et, dans la limite du droit, de reconnaître immédiatement le droit aux titulaires d'un diplôme en permaculture d'acheter des terrains agricoles sur le territoire communal.

Nom prénom : Sara Chalokh

Représentant le parti / groupe : Les Verts

Date : 14.09.2021

➔ A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général

Monthey ville permacole

Ce qui vous attend

- ▶ L'agriculture moderne et ses limites
- ▶ La permaculture en bref
- ▶ Les avantages de la permaculture
- ▶ Les demandes du postulat



L'agriculture moderne et ses limites





La monoculture

- ▶ Épuise et empoisonne les sols
- ▶ Augmente la prolifération des nuisibles
- ▶ Réduit la diversité génétique des plantes



Les produits phytosanitaires

- ▶ Tuent les microorganismes du sol et les insectes
- ▶ Peuvent entrainer de graves problèmes de santé
- ▶ Contaminent les sols, l'eau et l'air



Les engrais

- ▶ Polluent les sols et sous-sols
- ▶ Se retrouvent dans les napes phréatiques et les rivières provoquant la prolifération d'algues néfastes
- ▶ Peuvent contenir des métaux lourds
- ▶ Peuvent contenir des traces d'uranium radioactif



Conséquences sociales et sociétales

- ▶ Agriculteurs endetté
- ▶ Perte de la productivité des sols
- ▶ Réduction de l'autonomie alimentaire
- ▶ Dépendance aux importations (engrais)

La permaculture en bref





« La permaculture c'est
utiliser les ressources
naturelles mises à notre
disposition pour favoriser
le développement
d'écosystèmes autonomes
et pérennes »

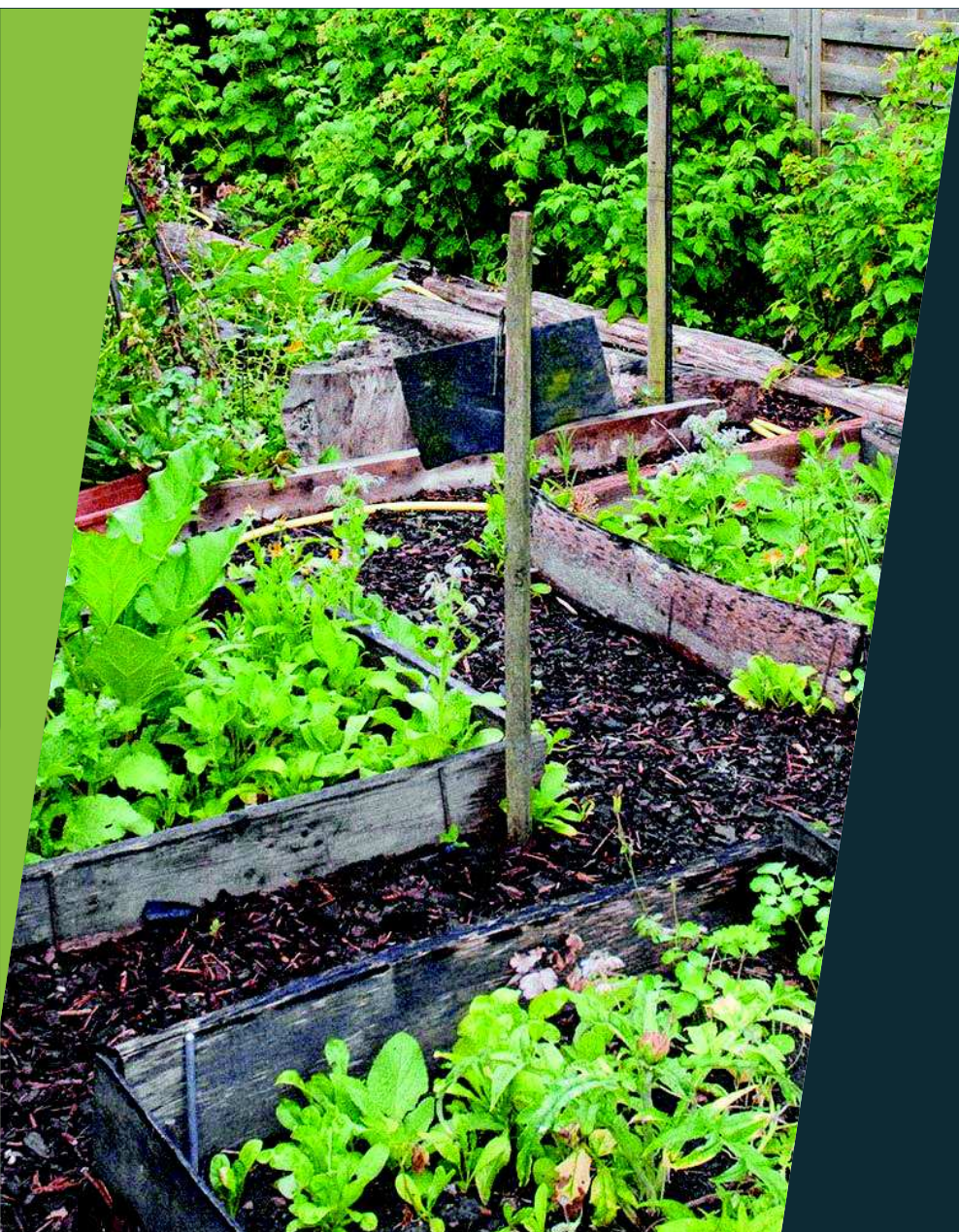


Optimisation de l'énergie

- ▶ Recyclage des déchets
- ▶ Utilisation optimale de l'eau
- ▶ Exploitation maximale de l'énergie solaire
- ▶ Couverture végétale

Les avantages de la permaculture





- ▶ Limiter au maximum les déchets en recyclant
- ▶ Améliorer et maintenir la fertilité du sol
- ▶ Produire en quantité suffisante tout en demandant peu d'investissement humain
- ▶ Produire une nourriture de qualité
- ▶ Améliorer la situation des paysans
- ▶ Recréer du lien social
- ▶ Créer une autonomie alimentaire au niveau régional
- ▶ Peut s'appliquer dans tous les environnements

Les demandes du postulat





- ▶ Organiser des activités de promotion de la permaculture auprès de la population et des professionnels locaux. Tel que des ateliers et diffusions de films sur la permaculture
- ▶ Proposer aux concitoyens touchant des prestations chômage ou AI de rejoindre une exploitation en permaculture détenue par la ville
- ▶ Mettre à disposition des habitants des «Zones d'expérimentation permacoles»
- ▶ Soutenir auprès du canton et de la confédération le droit aux titulaires d'un diplôme de permaculteur d'accéder aux terres agricoles. Et, dans la limite du droit, de reconnaître immédiatement le droit auxdits titulaires d'acheter des terrains agricoles sur le territoire communal

